

**Commission apnée du Comité Départemental du Val de Marne
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE du 14 octobre 2016**

POUVOIR

En cas d'impossibilité de représentation du Président ou du délégué du club, **le pouvoir peut être donné au délégué d'un autre club.**

Ce délégué ne peut en aucun cas procéder lui-même à une deuxième délégation.

Je soussigné M

Président du club : N° du club : 07 94

Donne pouvoir pour me représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire de la commission apnée du CODEP 94

À M

Délégué du club : N° du club : 07 94

N° de licence 2016 ou 2017 à présenter au secrétariat de l'A.G. :

Porter obligatoirement la mention manuscrite « Bon pour Pouvoir »

Date : Suivi de la signature du président et du cachet du club :